

COLLEGE « DUCLOS »

91 Rue de la Poudrette

69120 VAULX EN VELIN

Tél : 04 72 37 52 71

PROJET D'ETABLISSEMENT

Années 2010 - 2015

Sommaire

- **Introduction** :

Etat des lieux

Problématique du collège.

- **Domaine pédagogique** : améliorer la réussite des élèves

Maîtrise de la langue (pilier 1 du socle commun)

Langues vivantes (pilier 4 du socle commun)

Mathématiques (pilier 2 du socle commun)

Initiation aux TICE (pilier 5 du socle commun)

EPS (piliers 6 et 7 du socle commun)

- **Projet culturel** : donner une ouverture culturelle

Politique documentaire (piliers 1 à 7 du socle commun)

Développer la curiosité intellectuelle et la culture générale (piliers 3, 6, 7 du socle commun)

- **Domaine éducatif** : Obtenir un climat de travail plus serein

Projet « vie scolaire » (piliers 6 et 7 du socle commun)

Sécurité : Plan de prévention de la violence

Projet CESC (pilier 6 du socle commun)

Projet d'orientation (voir BO n° 29 du 17 juillet 2008) (piliers 6 et 7 du socle commun)

- **Plan de formation des personnels** :

Stages RAR

Accompagnement filé des personnels supplémentaires

Stages

- **Annexes**

Introduction

Etat des lieux (voir documents en annexes)

Le collège Duclos est un établissement de petite taille (environ 250 élèves en 2009-2010 ; voir *document 1*), classé en « Ambition Réussite » depuis la rentrée 2006.

Le collège présente un **environnement agréable** avec des espaces verts, des locaux anciens mais bien entretenus. Le conseil général a réalisé depuis 2007 des **travaux substantiels** qui améliorent les conditions de « vie au collège » : rénovation complète des sanitaires élèves, construction d'un préau couvert, aménagement d'une salle de réunion. D'autres travaux sont attendus dans les années qui viennent (réfection des salles de sciences, peinture des salles de classes).

L'établissement bénéficie de **moyens importants** qui permettent la réalisation de parcours personnalisés (groupes de besoins, soutiens, tutorat, dispositif relais, accompagnement éducatif) ; des classes à effectif allégé (*document 8*) ; des personnels supplémentaires (4 professeurs « surnuméraires » et 12 assistants pédagogiques intervenant aussi sur les écoles du réseau).

Globalement, les élèves qui travaillent et adoptent un comportement positif obtiennent une orientation satisfaisante, même ceux qui éprouvent des difficultés. **Les bons élèves montrent d'excellents résultats** au brevet des collèges et en fin de 2^{nde} GT dans différents lycées (*document 7*).

L'équipe pédagogique, constituée essentiellement de personnels titulaires jeunes, reste relativement stable. Les **enseignants sont dynamiques** et réalisent différents projets (*document 3*).

Le collège accueille les élèves des **trois écoles du sud de Vaulx-en-Velin** : écoles Ambroise Croizat, Pierre et Marie Curie, Pablo Neruda.

Le public scolaire présente les caractéristiques suivantes :

- les adolescents du collège sont, pour la majorité, **issus de milieux défavorisés** avec une forte proportion d'élèves de nationalité étrangère (*document 2*);
- les **élèves nouvellement arrivés en France** représentent 10 % de l'effectif, une partie de ces adolescents poursuit une scolarité au collège (*document 2*);
- un grand nombre d'élèves présente un **retard scolaire** malgré la volonté de réduire les redoublements par un accompagnement des élèves les plus fragiles (*documents 4 et 6*) ;
- les **résultats au DNB restent inférieurs à ceux attendus**, toutefois la mobilisation des élèves est plus importante (*document 5*);
- quelques élèves se font remarquer par un fort absentéisme au collège ;
- quelques élèves ne parviennent pas à adopter une attitude correcte au sein de la classe, leur comportement perturbe fortement les cours ;
- les **effectifs diminuent** depuis plusieurs années en raison d'une baisse démographique (*document 1*). Nous constatons une fuite des élèves vers le privé en fin de maternelle et en fin de primaire particulièrement pour les élèves de milieux plus favorisés.

Les parents s'impliquent peu dans la vie du collège ; nous commençons à obtenir leur adhésion dans le suivi de la scolarité de leur enfant (remise de bulletins à la fin de chaque trimestre, entretiens personnalisés notamment pour l'orientation...). Les relations avec certaines familles restent

problématiques : rencontre difficile à établir et parfois conflictuelle, apparente coopération mais sans réel suivi des études, faible impact des conseils donnés.

Les incivilités à l'encontre des enseignants et entre élèves sont nombreuses. Ces comportements s'expriment dans l'enceinte de l'établissement, sur le trajet « domicile – collège », mais aussi dans le quartier.

Problématique du collège

Le diagnostic de l'établissement montre essentiellement :

- une pauvreté de vocabulaire et d'expression ressentie dans toutes les disciplines comme vecteur d'échec ;
- une absence de culture générale et de curiosité intellectuelle ;
- un manque d'ambition et un **manque d'investissement** dans le travail personnel (leçons non vues, devoirs non faits)
- l'incapacité de certains élèves à accepter les règles du collège.

Les principaux objectifs à atteindre peuvent être résumés comme suit :

- **améliorer la réussite des élèves, en particulier ceux possédant un niveau moyen à l'entrée en 6°** par la consolidation de la réflexion pédagogique et des dispositifs actuels ;
- **développer leur autonomie.**
- **obtenir un climat de travail plus serein.**
- **réduire ainsi l'évitement à l'entrée en 6°** en poursuivant la promotion du collège.

I - Améliorer la réussite des élèves

Il s'agira de développer les apprentissages fondamentaux afin de donner des bases solides à tous les élèves (socle commun) et de permettre à une majorité d'acquérir les compétences nécessaires à une poursuite d'études en lycées.

Maîtrise de la langue (pilier 1 du socle commun) : **Lire, comprendre, produire des textes simples puis complexes**

- Faire découvrir le plaisir de la lecture, exploiter la richesse du CDI.
- Développer la coordination entre les disciplines pour favoriser l'emploi d'un vocabulaire adapté : niveaux de langage, enrichissement du vocabulaire, réinvestissement.
- Travailler et évaluer l'expression orale.
- Obtenir des élèves la production systématique de phrases, puis de textes : rédaction de phrases complètes, reformulées et ponctuées,

- Analyser les erreurs, travailler la concordance entre les consignes et les réponses.

Langues vivantes (pilier 4 du socle commun)

- Développer la curiosité intellectuelle par l'étude de la civilisation des pays anglo-saxons en anglais renforcé (6^{ème}, 5^{ème}) et en section européenne (4^{ème}, 3^{ème}).
- S'ouvrir vers l'international grâce à l'intervention d'un assistant étranger.
- Permettre à tous les élèves d'obtenir la validation du niveau A2 en les évaluant régulièrement depuis la 4^{ème} et à travers une aide individualisée avec les assistants pédagogiques.
- Optimiser l'évaluation des cinq compétences du CECRL en effectif réduit.
- Proposer une remédiation régulière aux élèves en difficulté.

Mathématiques (pilier 2 du socle commun)

- Favoriser la concertation régulière de toute l'équipe de mathématiques pour une progression commune et un échange des pratiques.
- Mettre en place l'évaluation par compétences.
- Mettre en place un livret de géométrie complété par les élèves de la 6[°] à la 3[°] apportant des fiches de révision et une aide aux élèves en difficulté.
- Pratiquer en co intervention (voir plan de formation des personnels).
- Réaliser un « Rallye math » en 6[°].

Initiation aux TICE (pilier 5 du socle commun)

- Mobiliser toute l'équipe éducative autour du B2i tout au long de la scolarité.
- Former les élèves à la recherche documentaire.
- Utiliser les TICE pour le cahier de textes, les projets, les rapports de stages et la communication.

EPS (piliers 6 et 7 du socle commun)

- Favoriser un climat de travail serein et sécuritaire où les élèves respecteraient les règles du cours d'EPS ainsi que le règlement des différentes Activités Physiques Sportives et Artistiques.
- Faire accepter aux élèves de consentir des efforts pour privilégier leur réussite et leur progression dans les APSA pratiquées.
- Accéder au cours de sa scolarité au collège à une plus grande autonomie à travers la pratique de différents sports.
- Encourager la pratique d'un plus grand nombre au sein de l'association sportive du collège afin de responsabiliser nos élèves et de développer dans un autre cadre le goût de la pratique sportive.

Projet d'orientation (voir BO n° 29 du 17 juillet 2008) (pilier 7 du socle commun) :

Poursuivre les actions entreprises. Utiliser le livret personnel de l'élève (classeur qui suivra chaque élève de la 6° à la 3° et dans lequel seront conservés tous les documents, toutes les recherches en lien avec le parcours et le projet d'orientation).

***En 6°, découverte des métiers du collège :** partir d'un organigramme du collège ou de la 1ère page du carnet de liaison, préparer en groupes des questionnaires pour interroger les personnels, réaliser les entretiens avec l'aide d'un adulte (professeur principal, assistant d'éducation ou assistant pédagogique), réaliser des affiches.

***En 5°, découverte d'une large palette de métiers :** faire citer des métiers ou fournir aux élèves une liste de métiers ; élaborer des fiches métiers à partir d'informations recueillies par des recherches au CDI ; réaliser des affiches.

***En 4°, découverte des voies de formation :** présentation des options de 3°, des possibilités de poursuite d'études (visites d'établissements), possibilités de visites au mondial des métiers, de visites dans les LP au moment des portes ouvertes. A partir d'un métier choisi, décrire le cursus et les poursuites d'étude.

***En 3°, séquence d'observation en milieu professionnel :** chaque élève recherchera un stage et rédigera à sa suite un rapport qui sera présenté oralement devant le professeur principal, le professeur de technologie et le principal ou l'adjoint. Intervention des anciens élèves du collège scolarisés en lycée ou en LP et intervention des proviseurs des lycées Doisneau, Canuts et Musset. Poursuite de l'orientation concertée.

Les professeurs mèneront un travail de fond sur l'évolution des pratiques pédagogiques et l'évaluation des élèves par compétences. Des temps de concertation seront prévus pour les équipes pédagogiques.

Les indicateurs d'évaluation des actions seront :

- Evolution des résultats au DNB.
- Limitation du nombre de redoublements.
- Evaluation des effets des dispositifs d'aide : PPRE, tutorats.
- Taux de satisfaction pour l'orientation en fin de 3° et en fin de 2^{nde} générale et 2^{nde} professionnelle.

II – Donner une ouverture culturelle

Politique documentaire (piliers 1 à 7 du socle commun)

(Voir projet du CDI en annexe.)

Les objectifs prioritaires :

- Formation des élèves en collaboration avec les collègues de différentes disciplines.

- Ouverture culturelle et citoyenneté.
- Rationalisation et mise en valeur du fonds documentaire.

Développer la curiosité intellectuelle et la culture générale (piliers 3, 6, 7 du socle commun) :

Il s'agira de créer des projets culturels et pédagogiques dans les classes (IDD, projets de classes), d'approfondir les objets d'étude traités en classe, d'enrichir les connaissances et d'élargir la réflexion des élèves.

Il conviendra d'augmenter la participation des élèves aux activités culturelles proposées par le collège : école ouverte, accompagnement éducatif.

PROGRAMME D' ACTIONS (document 9)

- ★ Itinéraires de découverte sur les niveaux 5° et 4°.
- ★ Projet chorale.
- ★ Collège au cinéma. Et atelier de pratique artistique cinéma
- ★ Critiques littéraires : les coups de cœur des 6°.
- ★ Classe à PAC : Entre passé et futur, un morceau de ville à créer.
- ★ Projets « Ecole Ouverte 2010 » : pour les mercredis et samedis, pour les vacances d'hiver, de printemps, d'été, d'automne.
- ★ Projets « accompagnement éducatif » : les quatre domaines sont représentés.

Les indicateurs d'évaluation des actions seront :

- Implication des élèves dans les différents projets.
- Evolution des orientations.

III - Obtenir un climat plus serein

Projet « vie scolaire » (piliers 6 et 7 du socle commun) :

- ★ Permettre aux élèves de s'approprier les règles de vie au collège et les rendre responsables de leurs actes.
- ★ Mettre en place de bonnes conditions de travail : apprendre aux élèves à chuchoter, restaurer des rituels (se ranger dans le couloir, se lever quand un adulte entre en classe), effectuer des contrôles réguliers des carnets de liaison (vie scolaire et professeurs principaux).

★Améliorer la communication entre adultes, entre adultes et élèves : informations sur les procédures, contacts avec les familles, suivi des punitions et sanctions.

★Aider les élèves à prendre des responsabilités, notamment les délégués.

Sécurité : Plan de prévention de la violence

D'importants travaux effectués par le conseil général ont permis de renforcer la sécurité de l'établissement : réfection totale de la clôture en décembre 2007 et renforcement de la vidéo surveillance en aout 2009.

Le service « vie scolaire » s'est étoffé : 1 CPE, 4 assistants d'éducation, 4 médiateurs de réussite scolaire. Il assure une surveillance efficace des circulations et de la cour ainsi qu'un contrôle des entrées et sorties d'élèves.

En revanche, les abords restent des lieux d'agitation et parfois de bagarres. Deux points posent encore problème : Les absences et les retards restent trop fréquents malgré un plan d'actions renforcé. Les incivilités et autres incidents en classe sont encore trop nombreux.

Projet CESC (pilier 6 du socle commun)

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est réuni au moins deux fois par année scolaire. Les actions prévues ont été réalisées : dictée ELA pour les élèves de 6°, « bus info santé » pour les classes de 6° et 5°, séances d'éducation à la sexualité en 4^{ème}, intervention de la LICRA en classes de 6°, prévention anti drogue et sorties au CPEF pour les classes de 3°. Une intervention en classes de 5° semble nécessaire pour sensibiliser les élèves aux risques de certains « jeux » dangereux. Les violences verbales et nuisances sonores restent fréquentes, une proposition est faite pour valoriser les élèves méritants.

Les indicateurs d'évaluation des actions seront :

- **Diminution du nombre d'incidents**
- **Diminution du nombre d'exclusions temporaires.**
- **Diminution du nombre de conseils de discipline.**

IV – Plan de formations des personnels

Stages RAR

2006/2007 : Nouveau public, élèves en grande difficulté. Quelle gestion des hétérogénéités ?

2007/2008 : Travailler ensemble sur le RAR : oui mais comment ?

2008/2009 : L'évaluation pour mieux différencier. Vers un nouvel usage de l'évaluation ?
Une culture de réseau ?

2009/2010 : La place de l'écrit et de l'oral dans toutes les disciplines.

Accompagnement filé des personnels supplémentaires :

4 professeurs et 12 assistants pédagogiques.

Parmi leurs tâches d'aides à l'apprentissage, d'enseignement et de médiations les personnels surnuméraires effectuent de façon générale 3 types de co-interventions :

- des co-interventions *intégrées* : l'adulte surnuméraire fait binôme (Prof+Prof ou Prof+AP) dans le cours / classe avec le prof. de référence ;
- des co-interventions *reliées* : l'adulte surnuméraire prend en charge un groupe d'élèves (distinct du groupe-classe), informé de la nature de la prise en charge par des personnels enseignants soit par les élèves eux-mêmes ;
- des co-interventions *décrochées* : l'adulte surnuméraire assure pour un temps plus ou moins long une posture de relais avec un élève décrocheur.

L'objectif de ces dispositifs est de développer l'autonomie des élèves en favorisant la réussite de tous, mais aussi de faire diminuer le nombre d'élèves décrocheurs.

Divers stages

- Projet de « **co intervention** » suivi par le centre académique Michel Delay et par le PASIE (Pôle Académique de Soutien à l'Innovation et à l'Expérimentation).
- « Technopro »
- Formation « Scribe »
- Mise en place des nouveaux programmes.

ANNEXES

Document 1

Années	2005	2006	2007	2008	2009
Effectifs collège	289	290	261	261	237

Les effectifs diminuent depuis plusieurs années en raison d'une baisse démographique, une augmentation est prévue à compter de la rentrée 2010.

Document 2

Répartition de la population scolaire par C.S.P.	
Agriculteurs	0 %
Artisans, commerçants	5,5 %
Cadres supérieurs, professions libérales	4,2 %
Professions intermédiaires	7,6 %
Employés	10,5 %
Ouvriers	45,6 %
Retraités	7,2 %
Sans emploi et autres	19,4 %

Années	C.S.P. défavorisées	Elèves de nationalité étrangère
2006	75,2 %	24,8 %
2007	73,6 %	15,3 %
2008	70,9 %	16,5 %
2009	72,2 %	16 %

Document 5

Années	Résultats DNB		Moy. Français		Moy. Math		Moy. Hist. Géo.	
	Académie	Ecart	Académie	Ecart	Académie	Ecart	Académie	Ecart
2006	67,3 %		7,22		6,63		7,63	
	81,3 %	- 14	10,48	- 3,26	9,39	- 2,76	10,79	- 3,16
2007	75,5 %		8,42		8,69		9,29	
	80,5 %	- 5	10,4	- 1,98	9,8	- 1,11	10,95	- 1,66
2008	65 %		8,64		8,44		10,18	
	79,4 %	- 14,4	11,08	- 2,44	11,84	- 3,4	11,95	- 1,77
2009	59 %		9,4		6,1		8,1	
	84,8 %	- 25,8	11,5	- 2,1	9,8	- 3,7	10,9	- 2,8

En juin 2009, tous les élèves ont fait l'effort de venir à l'ensemble des épreuves, y compris les plus faibles. Notre premier objectif était de mobiliser les élèves et de lutter contre l'absentéisme : l'objectif est atteint, mais cela provoquait obligatoirement une baisse de la moyenne générale à l'examen et du pourcentage d'admis. Néanmoins, tous les élèves accédant à la seconde générale ont réussi le brevet des collèges. 42 % des élèves admis réussissent le DNB avec une mention.

Cette volonté de mobiliser tous les élèves, quel que soit leur niveau, sera poursuivie. En revanche, il conviendrait d'étudier la possibilité de présenter les élèves les plus fragiles au CFG ou aux séries technologique et professionnelle du DNB par dérogation.

Document 6 :

Niveau	Décisions de redoublement - juin 2009	Redoublants – 2009/2010
6 ^{ème}	1 pour 58 élèves soit 1,7%	3 pour 50 soit 6%
5 ^{ème}	1 pour 57 élèves soit 1,75 %	2 pour 56 soit 4 %
4 ^{ème}	0 pour 48 élèves soit 0%	3 pour 61 soit 5 %
3 ^{ème}	2 pour 63 élèves soit 3,2 %	9 pour 63 élèves soit 14 %

Il existe une volonté de réduire le nombre de redoublements et d'accompagner les élèves les plus fragiles. Les mesures alternatives au redoublement, notamment les PPRE, mériteront une évaluation approfondie.

En fin de 3°, les conseils de classe ont prononcé 2 décisions de redoublement, 6 élèves n'ont pas eu de place en lycée professionnel et souhaitent redoubler.

Année 2009 – 2010.

Niveau	Retard scolaire (un an ou plus)	taux
6 ^{ème}	19 pour 50 élèves	38 %
5 ^{ème}	19 pour 56 élèves	33,9 %
4 ^{ème}	23 pour 61 élèves	37,7 %
3 ^{ème}	26 pour 49 élèves	53 %

Document 7

Années	Taux d'accès 6° / 2 ^{nde}		Orientation fin 2 ^{nde} GT		Orientation fin 2 ^{nde} Pro / CAP
	Orientation 2 GT Académie	Orientation 2 pro Académie	1 ^{ère} Générale ou Techno Académie	Rd / Réorient. Académie	Term BEP/CAP Académie
2005	26,5 % 46 %	25,4 % 19,1 %	36,3 % 74,2 %	60,6 % 21,7 %	85,7 % 85,6 %
2006	22,2 % 46,2 %	21,5 % 19 %	52,5 % 75,7 %	42,5 % 20 %	91,7 % 85,5 %
2007	34,2 % 44,9 %	33 % 18,7 %	40,7 % 74,3 %	40,6 % 20,9 %	100 % 83,4 %
2008	18,1 % 45,1 %	20,5 % 15,4 %	75 % 76,5 %	25 % 18,5 %	76,5 % 82,7 %

Remarque : Globalement, les élèves qui travaillent et adoptent un comportement positif obtiennent une orientation réussie, même ceux qui éprouvent des difficultés ex : BEP CSS, 2nde Pro pour Bac Pro 3 ans, apprentissage. En juin 2009, un élève a été admis en 2^{nde} GT au lycée du Parc avec LV3 russe, un autre a réussi le concours d'entrée en lycée militaire à Aix en Pro

Document 8

Structures et effectifs sur 2009/2010

- 2 classes de 6ème (effectif 51 soit 25/26 par classe)
- 3 classes de 5ème (effectif 56 soit 18/19 par classe)

TOTAL : 250

- 3 classes de 4ème (effectif 61 soit 20/21 par classe)
- 3 classes de 3ème (effectif 67 soit 25 en 3° générale et 17 en 3° alternance)
- 1 classe d'accueil, 1 dispositif FLE,
- 1 UPI

Document 9

PROGRAMME D' ACTIONS CULTURELLES

★ Itinéraires de découverte sur les niveaux 5° et 4°.

★ **Collège au cinéma** : Projection de trois films (un par trimestre) aux niveaux 6ème-5ème et 4ème-3ème. Les professeurs désireux de participer à cette action suivent les formations proposées par le CRDP de Lyon. Ils préparent ensuite la projection du film avec leurs élèves (situer le film et le réalisateur dans son époque, présenter le cadre spatio-temporel du film, ses thèmes). Ils exploitent ensuite le film en utilisant les pistes fournies lors des formations.

★ **Critiques littéraires : les coups de cœur des 6°**. Cette action lecture concerne tous les élèves de 6^{ème} du collège. Elle est menée depuis de nombreuses années et est reconduite en raison de son succès et de son efficacité. Elle invite les élèves de 6^{ème} à lire cinq livres sur l'année et à participer à différentes activités pour accompagner leur lecture. Elle se conclut par deux "actions-phares" : un défi lecture interne aux 6èmes et un jeu de l'Oie avec les élèves de CM des écoles primaires du RAR.

★ **Classe à PAC : Entre passé et futur, un morceau de ville à créer**. Etudier l'industrialisation du XIXème siècle à travers l'exemple de Vaulx-en-Velin (étude de cas en Histoire). Travailler l'aménagement du territoire (en Géographie) à différentes échelles (du local au niveau européen). Réhabiliter l'image qu'ont les élèves de leur ville. A partir d'un thème faire le lien et du lien entre les disciplines.

★ **Projets « Ecole Ouverte 2010 »** : pour les mercredis et samedis, pour les vacances d'hiver, de printemps, d'été, d'automne.

Soutien scolaire : aide aux devoirs, révisions, atelier oral en anglais, aide pour préparer le DNB et le CFG (professeurs et assistants pédagogiques) surtout pendant les petites vacances. -

Atelier d'arts plastiques + intervention d'une iconographe + musée des Beaux Arts + artothèque.

Atelier cinéma et vidéo : ciné club + institut Lumière + intervenant de « calade images ». + Courts métrages ENAF

Atelier scientifique avec visite à Ebulliscience et au Planétarium.

Atelier jardin avec le professeur de SVT+ visite des serres au parc de la Tête d'Or avec un animateur.

Projet histoire, patrimoine et mémoire : Verdun, Struthof, Maison des Enfants d'Izieu, visites du C.H.R.D. de Lyon.

Activité théâtrale : production de textes, exercices d'initiation, sorties au théâtre et à l'opéra.

Des mots et des notes : création de CD + auditorium.

Activités sportives : sports collectifs, danse, stage d'intégration, ski, accro branche, activités nautiques.

Sortie en montagne : découverte de l'environnement de montagne, randonnée, séjour en refuge.

Jeux de société.

★ Projets «accompagnement éducatif »

Aide aux devoirs et aux leçons : Permettre aux élèves d'obtenir l'aide qu'ils n'ont pas à la maison pour faire leurs devoirs : apprentissage des leçons, rédaction des exercices et préparation aux contrôles. Permettre aux élèves d'améliorer leurs résultats et les mettre en situation de réussite. Aide aux devoirs et aide méthodologique pour les élèves de 3° afin de mieux préparer le DNB. Approfondissement des apprentissages et développement de l'autonomie pour les élèves s'orientant vers la 2 GT.

Pratique sportive : Favoriser le goût de la pratique sportive par la découverte de sports collectifs : rugby avec le comité de rugby à XIII du Rhône, handball avec un intervenant rémunéré par la mairie et un enseignant du collège, tennis de table et basketball avec un assistant d'éducation et un enseignant.

Pratique artistique et culturelle : Atelier vidéo cinéma animé par un professeur d'art plastique : comprendre les enjeux de l'image filmique; concevoir et réaliser un film (écriture, dessin, prise de vue, présentation du film). Atelier peinture animé par un professeur d'histoire géographie : pratique en lien avec la découverte d'artistes (peinture, encre, argile), réflexion sur la production d'œuvres, la création et les courants artistiques. Participation à un prix littéraire animé par la documentaliste : prix "tam-tam" = prix du salon du livre et de la presse jeunesse. Lecture à voix haute de 5 livres en compétition. Projet autour de l'Afrique et de la solidarité internationale.

Pratique orale d'une langue vivante : Entraînement à la compréhension et à l'expression orale en espagnol pour des élèves de 3°. Préparation au niveau A2 pour le DNB.

Document 10

PROJET CDI (mai 2008 – réactualisation de février 2010)

Objectifs prioritaires :

1. Formation des élèves en collaboration avec les collègues de discipline
2. Ouverture culturelle et citoyenneté
3. Rationalisation et mise en valeur du fonds documentaire

1. Formation des élèves :

Séances en classe entière ou groupes sur heures de cours, ATP, heures de vie de classe OU projets

Liaison CM-6^{ème} :

- Défi-lecture : présentation du CDI + travail sur le classement des livres du CDI / distinction documentaire - fiction / Jeu de l'Oie en fin d'année (équipes mixtes CM – 6^{ème})

CLA, UPI : visite du CDI, emprunts de livres

6^{ème} :

- Séances CDI (présentation du CDI, classement des documents, initiation à BCDI)
- Collège au cinéma
- Défi-lecture (présentation du projet, questionnaires de lecture, Jeu de l'Oie)

- Semaine de la presse : découverte des périodiques
- Projets ponctuels : mise en image d'albums, dictée d'ELA, interventions LICRA, bus info santé

5ème :

- IDD cinéma
- Collège au cinéma
- Projets ponctuels : rappel du fonctionnement de BCDI à l'occasion de recherches ou d'emprunts de livres avant vacances, ASSR

4ème :

- Collège au cinéma
- Education à la sexualité avec DVD « cet autre que moi »
- Projets ponctuels : Semaine de la presse, orientation

3ème :

- B2i
- Exposés SVT
- Orientation

Dispositif relais :

- orientation, remédiation (français)
- Mme Bellot : espagnol

Un véritable **continuum pédagogique** de la 6^{ème} à la 3^{ème} serait à élaborer, ainsi qu'une liaison collège-lycée

2. Ouverture culturelle et citoyenneté :

Ecole ouverte :

- Encadrement d'un groupe d'élèves ayant participé au tournage d'un court-métrage.
- Sorties : musée des Beaux-arts, Opéra de Lyon, cinéma, artothèque.

Accompagnement éducatif :

- Participation au Prix littéraire tam-tam (littérature Jeunesse), création d'un blog.
- Aide aux devoirs, soutien et remise à niveau en espagnol.

Actions CESC : bus info santé, LICRA, ELA (dictée d'ELA et « Mets tes baskets et bats la maladie »).

Animations diverses : intervention conteuse avec le Centre Charlie Chaplin, projets CLAD (spectacle, ateliers d'écriture, réalisation diaporama animé, sorties découverte de Lyon), participation au Prix collégien du livre sciences et sociétés, aide à la mise en place du projet.

« **Pôle d'excellence cinéma** » au niveau du RAR, assistance technique (en tant que RIME), expositions au CDI (travaux d'élèves).

3. Rationalisation et actualisation du fonds documentaire pour rendre le fonds plus attractif et augmenter les prêts des élèves :

- Fin de saisie des documents en attente. : livres en série, DVD, cédéroms,
- Désherbage et mise en conformité de la base BCDI : correction des erreurs dans les notices, Principe de désherbage "IOUPI" (incorrect, ordinaire, usé, périmé, inadéquat) pour "éclaircir" les rayonnages notamment pour les documentaires et les revues
- Mise en valeur des fictions : notices BCDI complétées (notamment le niveau, les mots-clés et les genres); réactualisation de certaines éditions pour mettre à disposition des ouvrages qui donnent envie d'être lus, présentations thématiques, mise en valeur des nouveautés
- Amélioration de la signalétique
- Mise en place d'un coin "CESC" (santé, citoyenneté)
- Suggestions d'actions en lien avec les collègues de français : emprunts réguliers pour toute la classe (avant des vacances par exemple, avec présentation de titres et choix via BCDI), mise à disposition de "pochettes surprise" avec livres à découvrir une fois chez soi, venue d'auteurs-illustrateurs, conteuse, lectures à voix haute (par épisode à chaque début de cours), liens avec la bibliothèque municipale
- Mise à disposition de livres à écouter (au casque sur lecteur CD ou sur ordinateur)

Règles de vie au CDI

Ouverture : Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30

Vous souhaitez lire, faire des recherches documentaires, vous informer.

Vous trouverez :

- des livres de fiction : romans, contes, théâtre, poésie
- des livres documentaires (classés par sujet)
- des bandes dessinées et albums
- des ouvrages de référence : dictionnaires, encyclopédies, atlas
- des manuels scolaires
- des périodiques : journaux, revues, magazines
- de la documentation d'orientation (kiosque ONISEP)

À consulter sur place ou à emprunter : les documents sont prêtés 2 semaines

(Une prolongation est possible). Il faut penser à rapporter son livre à la date fixée et en bon état. Tout livre perdu ou abîmé devra être remplacé.

Attention :

Le CDI est un lieu de lecture et de travail : le silence, le calme et le respect des gens et du matériel sont de rigueur.

Le CDI est réservé aux élèves ayant un travail particulier à y faire qui ne peut être fait en étude.

Il est donc impératif de **rentrer, se déplacer et travailler sans bruit** à l'intérieur du CDI. A chaque fin d'heure, il faut veiller à remettre en place tout document ou matériel utilisé.

Tout élève ne respectant pas ces règles pourra se voir interdire l'accès au CDI.

PROJET EPS COLLEGE J. DUCLOS

II) ORGANISATION DE L'EPS

1 °) Installations

Au collège :

Une salle polyvalente

Un plateau avec un terrain de handball et deux terrains de basket-ball en largeur.

Un terrain vague en herbe

Un sautoir en longueur avec une piste cendrée.

Mis à disposition par la ville:

Le Gymnase Aubert : de type B, il est constitué d'un terrain de basket-ball et est entouré de gradins.

Un stade de football stabilisé avec 2 terrains à 7 et 2 autres petits terrains avec cage.

Le collège est le seul à utiliser ces installations et peut donc en avoir la totale disponibilité (hors nettoyage).

2 °) Equipe pédagogique

En 2010 : 2 postes complets (1 femme et 1 homme pour l'année). Les professeurs se partageant 6

heures supplémentaires.

3 °) Programmation

Classe	Activités athlétiques	Activités aquatiques	Activités gymniques	Activités physiques artistiques	Activités physiques de combat	Activité d'opposition duelle	Activité de coopération et d'opposition	Activités physiques de pleine nature
6 ^{ème}	24h athlétisme	48h Natation sportive		24h Expression corporelle			24h Rugby	24h Course orientation
5 ^{ème}	12h Course Longue	24h Natation sportive	24h gymnastique sportive		12h Lutte d'initiation		12h Football 24h Basket-ball	
4 ^{ème}	12h Course de relais			12h Expression corporelle	24h Lutte sportive	24h Badminton	12h Basket-ball 24h Volley-ball	
3 ^{ème}	2 x12h Course longue Triple saut		24h gymnastique sportive				2x24h Basket-ball Volley-ball 12h Foot-ball	
Total	84h	24h	48h	36h	48h	48h	144h	24h

4 °) Règlement intérieur propre à l'EPS

L'EPS est un cours obligatoire et se déroule dans des installations sportives mises à disposition. Une tenue spécifique est exigée (baskets, jogging, 3 oublis entraîneront une punition). Les élèves y sont conduits par les professeurs. Les élèves dispensés occasionnellement sur demande des parents (à l'aide des pages spécifiques du carnet de correspondance) doivent se présenter au professeur d'EPS qui les garde en cours ou les envoie en permanence.

Ce règlement est présent dans le carnet de correspondance des élèves et il est signé par les élèves et leur famille. Il est lu, expliqué et commenté par le professeur principal et le professeur EPS en début d'année scolaire.

III) TEXTES OFFICIELS

1 °) Loi d'orientation sur l'éducation - 10 Juillet 1989

« L'éducation est la première priorité nationale ».

« Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail ».

« Le système éducatif doit également assurer une formation physique et sportive pour tous les jeunes ».

« L'élève est au centre du système éducatif et le jeune construit son orientation au lieu de la subir (projet de l'élève) ».

2 °) Modalités d'examen au Diplôme National du Brevet BO n°38 du 29 Octobre 1987:

«Sont prises en compte les compétences des élèves dans la pratique de trois activités physiques et sportives au moins, dont une à barème national imposé: athlétisme, gymnastique, natation ».

« Deux tiers de la note correspondent à l'évaluation des conduites motrices: la performance et complémentarément les niveaux d'habileté atteints dans les activités pratiquées ».

« Un tiers de la note correspond à l'évaluation des connaissances pratiques et des capacités de l'élève à s'investir et à progresser ».

3°) Sécurité : natation BO n°38 du 9 septembre 2004

« le niveau d'autonomie caractérisant le "savoir-nager" tel qu'il est défini dans les programmes d'enseignement du collège (...) On peut citer l'enchaînement suivant: un plongeon suivi d'un parcours de 50 m de nage, en grande profondeur, sans reprise d'appui, déplacements effectués alternativement en position dorsale et ventrale (10 mètres au moins devront être parcourus dans chaque position) suivi d'un maintien sur place de 10 secondes et de la recherche d'un objet immergé à 2 m de profondeur environ.

Le niveau caractérisant le "savoir-nager" devra être maîtrisé, au plus tard à la fin de la sixième

« Il appartient à l'établissement, à partir des compétences vérifiées des élèves, d'organiser les groupes et d'adapter l'encadrement. Trois situations peuvent se présenter et permettent de définir des mesures prévisionnelles.

Dans une classe hétérogène composée d'élèves ayant satisfait au test du "savoir-nager" et d'élèves n'ayant atteint que le niveau d'autonomie défini par les programmes de l'école primaire, il sera nécessaire de constituer, pour ces derniers, un groupe spécifique dont l'effectif ne doit pas dépasser 15 élèves et dont la responsabilité sera confiée à un professeur afin d'assurer à la fois la sécurité et la mise en place d'une différenciation pédagogique.

Lorsque le groupe classe est composé d'élèves ayant satisfait aux exigences du test du "savoir-nager", l'effectif d'élèves confiés à un seul enseignant correspondra alors à celui de la classe ou du groupe tel qu'il est arrêté par le chef d'établissement, à condition que l'espace aquatique disponible ne soit pas inférieur à 7 m² par élève. Afin de conserver de bonnes conditions d'intervention pédagogique, il est cependant souhaitable que, dans ce cas, le nombre d'élèves constituant un groupe confié à un seul enseignant ne dépasse pas 30.

Enfin, il convient de prendre en compte le cas particulier des élèves n'ayant pas bénéficié d'un enseignement de la natation et n'ayant pas atteint le niveau d'autonomie défini par les programmes de l'école primaire. Dans le cadre de l'organisation spécifique et limitée dans le temps devant permettre à ces élèves d'acquérir le niveau d'autonomie requis, le taux d'encadrement à respecter sera d'un enseignant pour 12 élèves.

Par ailleurs, le cas des élèves déclarés inaptes devra faire l'objet d'une attention particulière. Ces élèves font partie intégrante du groupe classe et sont sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant. Il est souhaitable de créer les conditions de leur participation active au déroulement de la séance. En cas d'impossibilité, pour des raisons matérielles ou de sécurité, il sera nécessaire de prévoir leur maintien dans l'enceinte de l'établissement.

4°) Inaptitudes totales et partielles BO n°39 du 17 Novembre 1988 :

«Les élèves qui invoquent une inaptitude physique doivent en justifier par un certificat médical indiquant le caractère total ou partiel de l'inaptitude ».

«Le certificat d'inaptitude partielle peut comporter, dans le respect du secret médical, des indications utiles pour adapter l'EPS aux possibilités individuelles des élèves concernés ».

Dans les textes officiels, quelques nouvelles notions et dispositions ont été introduites:

La notion d'inaptitude offre à l'enseignant la possibilité d'adapter l'effort et de choisir des moyens

d'action compatibles avec l'état de santé du moment de l'élève

une nouvelle rédaction du certificat médical précise l'inaptitude en termes fonctionnels respectant le secret médical, et non plus en rapport avec une activité, laissant à l'enseignant la responsabilité d'en proposer la pratique à l'élève compte tenu des indications portées sur le certificat établi par le médecin

La présence aux cours reste la règle mais signifie qu'il y a aussi matière à enseignement. En effet, même en cas d'inaptitude totale, un élève capable de déambuler conserve, sauf cas très rares, une possibilité de participation active (arbitrage, évaluation, managérat,...)

L'absence aux cours relève d'une décision de nature administrative. Elle engage tous les membres de la communauté éducative, la décision n'étant prise qu'après avoir épuisé toutes les modalités d'adaptation qui pourraient permettre la participation de l'élève

Il est important que le règlement intérieur de l'établissement rappelle ces données et facilite les relations entre enseignants, élèves, parents et corps médical.

Au collège Jacques DUCLOS, les élèves présentant une inaptitude totale ne sont pas tenus d'assister au cours d'EPS, sauf sur demande de l'intéressé(e). Cette décision relève d'une concertation entre le professeur EPS concerné et la vie scolaire. Les inaptitudes ponctuelles doivent rester exceptionnelles et être signifiées sur le carnet de correspondance dans la partie prévue. En cas d'abus de l'utilisation d'inaptitudes ponctuelles et si celles-ci semblent faire émerger un doute quant à leur véracité, la note de participation - progrès de l'élève s'en fera ressentir.

Si l'élève présente une inaptitude ponctuelle accompagnée d'un certificat médical, la règle a été établie que pour une inaptitude supérieure à 15 jours, l'élève est alors dispensé de cours pour la durée de sa dispense.

En cas d'inaptitude ponctuelle non accompagnée d'un certificat médical, la décision de laisser l'élève en permanence est à discrétion du professeur d'EPS, qui est seul juge pour apprécier la situation.

IV) PRINCIPES ET OBJECTIFS SPECIFIQUES A L'EPS

Principe de plaisir immédiat, véritable catalyseur de la mise en activité de l'élève

Principe d'impatience, qui exige de réfléchir sur la mise en réussite rapide

Principe d'égalité des chances, véritable garant de la mise en projet de l'élève

Principe d'intensité de l'effort, imposant la confrontation de l'élève à une difficulté progressive.

- Favoriser un climat de travail serein et sécuritaire où les élèves respecteraient les règles du cours d'EPS ainsi que le règlement des différentes Activités Physiques Sportives et Artistiques.
- Faire accepter aux élèves de consentir des efforts pour privilégier leur réussite et leur progression dans les APSA pratiquées.
- Accéder au cours de sa scolarité au collège à une plus grande autonomie à travers la pratique de différents sports.
- Encourager la pratique d'un plus grand nombre au sein de l'association sportive du collège afin de

responsabiliser nos élèves et de développer dans un autre cadre le goût de la pratique sportive.

V) PROJETS PARTICULIERS

1°) Option Handball

Pour les classes de 6^{ème} et de 5^{ème}, les élèves le désirant ont la possibilité de s'inscrire à l'option handball qui consiste à avoir 2 heures supplémentaires d'EPS afin de suivre un entraînement régulier en handball. Cet entraînement est assuré par un intervenant de la mairie de Vaulx en velin. L'engagement à l'option oblige les élèves à s'inscrire à l'Association Sportive du collège afin de participer aux compétitions de handball dans le district de l'UNSS.

2°) Option Kayak

Pour les classes de 6^{ème} et de 5^{ème}, les élèves le désirant ont la possibilité de s'inscrire à l'option kayak qui consiste à avoir une demi-journée consacrée à la pratique du kayak sur le plan d'eau du grand large ou en sortie extérieure.

Cette activité est assurée par un intervenant de la mairie de Vaulx-en velin.